
**ROYAL CANADIAN
SEA CADETS
2005 NATIONAL REGATTA**

**RÉGATES NATIONALES 2005
DES CADETS DE LA MARINE
ROYALE CANADIENNE**



NOTICE OF RACE

AVIS DE COURSE

06 June 2005

Le 6 juin 2005

INTRODUCTION

1. This Notice of Race is issued in accordance with CATO 34-03, and the Racing Rules for Sailing (RRS), by the National Regatta Steering Committee.

2. The National Regatta Steering Committee is the organizing authority mandated with the planning, organization and oversight of this event. The Committee is comprised of representatives from the Navy League of Canada and the Department of National Defence.

LOCATION AND DATES

3. The Royal Canadian Sea Cadets 2005 National Regatta will be held at the Royal Military College of Canada, in Kingston, Ontario, from 22 to 26 August 2005 (not including travel days). Racing will take place in Kingston Harbour. In addition, racers, coaches and staff cadets will take part in cultural and recreational activities in Ottawa on 27 August.

INTRODUCTION

1. Le présent Avis de course est publié par le Comité directeur des Régates nationales conformément à l'OAIC 34-03 et les Règles de courses pour voiliers (RCV).

2. Le Comité directeur des Régates nationales est l'autorité organisatrice qui a pour mandat de planifier, d'organiser et de superviser cet événement. Le Comité est composé de représentants de la Ligue navale du Canada et du ministère de la Défense nationale.

LIEU ET DATES

3. Les Régates nationales 2005 des Cadets de la Marine royale canadienne auront lieu au Collège militaire royal du Canada, à Kingston (Ontario), du 22 au 26 août 2005 (sans compter les jours de déplacements). Les courses auront lieu dans le port de Kingston. En plus, les régatiers, entraîneurs et cadets-cadres participeront à des activités culturelles et récréatives à Ottawa le 27 août 2005.

RULES

4. This Regatta will be governed by the Racing Rules of Sailing (RRS), 2005-2008 Edition, the prescriptions of the Canadian Yachting Association, this Notice of Race and the Sailing Instructions.

5. Further direction regarding the Sea Cadets National Regatta can be found in CATO 34-03, and on the official website at www.navyleague.ca/regatta.

ENTRY QUOTAS

6. Regional quotas for the 2005 Regatta are set in accordance with CATO 34-03 and are as follows:

Region	Crew Quota
Atlantic	8
Eastern	4
Central	6
Prairie	4
Pacific	3
Total	25

RÈGLEMENTS

4. Les Régates sont régies par les Règles de course pour voiliers (RCV), édition 2005-2008, les prescriptions de l'Association canadienne de yachting, le présent Avis de course et les Instructions de course.

5. Des directives supplémentaires portant sur les Régates nationales des Cadets de la Marine apparaissent à l'OAIC 34-03 et sur le site web officiel à www.navyleague.ca/regatta.

CONTINGEMENTS

6. Les contingentements régionaux des Régates 2005, fixés conformément à l'OAIC 34-03, sont les suivants :

Région	Nombre d'équipages
Atlantique	8
Est	4
Centre	6
Prairies	4
Pacifique	3
Total	25

ENTRY DEADLINES

7. Regions are required to send the following information, by e-mail, to the Commandant RCSS (Central), in Trenton, not later than on those dates indicated below:

- a. 04 July – confirmation of the number of the participating crews;
- b. 04 August – participant, standby and coach registration (using an electronic form provided under separate cover by the Regatta Chair), which includes the following information:
 - (1) Cadet Corps Information - Region, corps number & name, and city location,
 - (2) Participant Information – rank, surname, full first name, complete home postal address and telephone number, date of birth, gender and special meal requirements,
 - (3) Next of Kin Information – surname, first name, complete postal address, relation, e-mail address and telephone number,

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

7. Les régions doivent faire parvenir les informations suivantes, par courrier électronique, au Commandant de l'ERVC (Centre), à Trenton, au plus tard aux dates indiquées ci-dessous :

- a. le 04 juillet, la confirmation du nombre d'équipages participant;
- b. le 04 août, l'inscription des participants, équipages en attente et entraîneurs (à l'aide d'un formulaire électronique fourni par le président des Régates sous pli séparé), ce qui comprend les renseignements suivants :
 - (1) les renseignements sur le corps de cadets, c'est-à-dire la région d'appartenance, le n^o et le nom du corps et son lieu,
 - (2) les renseignements sur les participants, c'est-à-dire, pour chacun, leur grade, nom, prénom(s), adresse postale complète et numéro de téléphone à la maison, date de naissance, sexe et toute exigence alimentaire particulière,
 - (3) les renseignements sur le plus proche parent, c'est-à-dire le nom de famille, prénom, adresse postale complète, lien de parenté, adresse de courriel et numéro de téléphone,

- | | |
|---|--|
| (4) Transportation Information – arrival date and time, method of transportation, flight/train number (if applicable) as well as departure date and time, method and flight/train number (if applicable), | (4) les modalités de transport, c'est-à-dire la date et l'heure d'arrivée, le moyen de transport, le numéro du vol ou du train (s'il y a lieu) ainsi que la date et l'heure de départ, le moyen et le numéro du vol ou du train (s'il y a lieu), |
| (5) Entry – Crew class and participant position (skipper or crew). | (5) la classe d'inscription de chaque équipage et le poste de chaque participant (barreur ou équipier). |

8. The Regatta Chair will confirm number of crews and fleets that will be competing not later than 09 August.

8. Le 09 août au plus tard, le président des Régates annonce le nombre d'équipages qui s'affronteront dans chacune des flottes de voiliers.

9. Substitution of crews or crew members may only be made until 12 August 2005.

9. La substitution d'équipages ou de membres d'équipages est possible jusqu'au 12 août 2005.

BOATS

10. The Regatta will be conducted using Pirate sailboats. Two fleets of the Pirate will be sailed: the 'Halifax' class fleet equipped with trapeze and spinnaker and the 'Kingston' class fleet without trapeze and spinnaker.

VOILIERS

10. Les régates sont courues à bord du voilier de type Pirate. Deux flottes du Pirate courront : la flotte de la classe « Halifax » grée avec le trapèze et le spinnaker et la flotte de la classe « Kingston » sans trapèze ni spinnaker.

11. In order to conduct the Regatta using a two (2) fleet system, a minimum of five (5) crews are required to enter in each fleet. Each Region will be responsible for allocating their crews, as detailed on paragraph 6, between the two class fleets keeping in mind that the intent is to have sailors with similar skills compete against each other. *Therefore, sailors with higher racing skills should be entered in the Halifax class.* In the event that the minimum crew requirement of five (5) in either Class Fleet is not achieved, Regions may be asked to transfer crews in the other Class Fleet. Changes to fleet entry will not be allowed after 12 August 05.

11. Pour permettre la tenue des régates avec deux (2) flottes de voiliers, il est nécessaire qu'un minimum de cinq (5) équipages soient inscrits à chaque flotte. Chaque région est tenue d'inscrire leurs équipages, selon l'attribution du paragraphe 6, dans l'une ou l'autre des flottes avec l'optique de voir des navigateurs de compétences semblables concourir entre eux. *Il est donc préférable d'inscrire des barreurs et équipiers de niveau supérieur dans la classe Halifax.* Si on inscrit moins de cinq (5) équipages dans l'une des deux flottes, il est possible qu'on demande à des régions de muter des équipages dans l'autre flotte. Aucun changement de flotte n'est permis au-delà du 12 août 2005.

RACE COURSE AND NUMBER OF RACES

PARCOURS DES COURSES ET NOMBRE DE COURSES

12. The course will be set in accordance with the CYA Race Management Manual, Chapter 7, Figure 7.01, Course "C" as detailed below.

12. Le parcours sera conforme au Manuel de régie des courses de l'ACY, chapitre 7, figure 7.01, tracé « C », selon l'illustration ci-dessous.

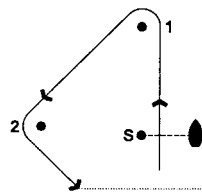
13. Twelve (12) races are scheduled of which only one (1) completed race is required to constitute a series.

13. Douze (12) courses sont prévues au programme, mais une (1) seule est pour constituer une série.

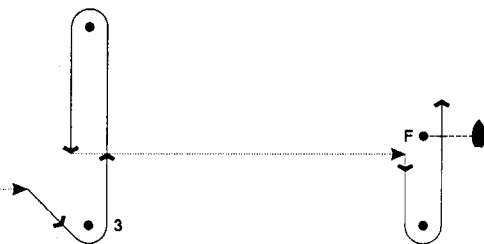
14. The times of registration and warning signals will be promulgated in the Sailing Instructions.

14. Les heures d'inscription et d'émission des signaux d'avertissement seront publiées dans les Instructions de course.

COURSE C
Marks: Start - 1 - 2 - 3 - 1 - 3 - Finish



PARCOURS C
Marques : Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 3 - Arrivée



SAILING INSTRUCTIONS

15. The Sailing Instructions for the Royal Canadian Sea Cadet National Regatta 2004 will be promulgated no later than 15 August 2005.

SCORING

16. The series will be scored as indicated in Appendix A of the RRS, using the Low Point Scoring System.

17. If 6 races are completed, crews may discard their worst score. If 10 races are completed, crews may discard their 2 worst scores. In no circumstances will crews be permitted to discard more than their 2 worst scores.

AWARDS

18. The following trophies will be awarded to the top three crews in the Halifax Class:

- a. 1st place – the National Sea Cadets Annual Sailing trophy;
- b. 2nd place – the Navy League of Canada's National Council trophy;
- c. 3rd place – the Navy League of Canada's National Sea Cadet Chairman's trophy.

19. The following trophies will be awarded to the top three crews in the Kingston Class:

INSTRUCTIONS DE COURSE

15. Les Instructions de course des Régates nationales 2004 des Cadets de la Marine royale canadienne seront publiées au plus tard le 15 août 2005.

MARQUAGE DES POINTS

16. On utilisera le système de points à minima pour marquer les points de la série comme on l'indique à l'annexe A des Règles de course pour voiliers.

17. Si 6 courses ont lieu, chaque équipage peut éliminer son pire résultat. Si 10 courses ont lieu, chaque équipage peut éliminer ses 2 pires résultats. Un équipage ne peut, dans aucun cas, éliminer plus de 2 résultats.

PRIX

18. On remettra les trophées suivants aux trois meilleurs équipages de la classe Halifax :

- a. pour la première place, le trophée annuel national de la voile des Cadets de la Marine;
- b. pour la seconde, le trophée du conseil national de la Ligue navale du Canada;
- c. pour la troisième, le trophée du Directeur national des Cadets de la Marine à la Ligue navale du Canada.

19. On remettra les trophées suivants aux trois meilleurs équipages de la classe Kingston :

- a. 1st place – the Queen’s Jubilee trophy;
- b. 2nd place – the Navy League of Canada trophy;
- c. 3rd place – the Director of Cadets trophy.

20. The Merchant Navy trophy will be awarded for excellence in seamanship.

21. The Team Cormorant trophy will be awarded for outstanding sportsmanship.

- a. pour la première place, le trophée du Jubilé de la Reine;
- b. pour la seconde, le trophée de la Ligue navale du Canada;
- c. pour la troisième, le trophée du Directeur – Cadets.

20. On remettra le trophée de la Marine marchande à qui aura fait preuve d’excellence en matelotage.

21. On remettra le trophée *Team Cormorant* à qui aura fait preuve d’un esprit sportif hors pair.